

**Special Consultative status with United Nations economic and social council: ECOSOC in 2013**

**\*\*\*\*\*\*\***

**CATASTROPHE**

**1ère partie**

Le TOGO a souvent des catastrophes et des conflits

* Catastrophes (inondations, incendies, vents, sécheresses, accidents)
* Conflits (des conflits politiques, des violences pendant et après les élections, des conflits fonciers, des conflits ethniques, des conflits raciaux, des conflits sportifs et des diffamations dans la religion.)

**2ème partie**

1. L’ONG : Amis des Etrangers au Togo : ADET est une organisation qui a pour mission le développement social, le développement durable, la promotion de la femme et la promotion de la justice, de l’égalité et du genre. Elle lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l’intolérance qui y est associée.

L’ONG : ADET a un département chargé de l’assistance sociale en générale de même qu’ en cas de conflits ou de catastrophes.

1. L’ONG : ADET a un département chargé des droits de l’homme et est investi dans la promotion et la protection des droits de l’homme sans discrimination.
2. Le renforcement des capacités des gouvernement sur une approche fondée sur les droits de l’homme pour les opérations de secours, de redressement, de relèvement et de reconstruction suite à un conflit ou catastrophe est notre mission. Toutefois l’ONG : ADET assiste aussi les victimes si elle dispose de moyens.
3. La discrimination constitue la cause de nouveaux conflits remarqués pendant les prestations de services. Malgré l’intervention des forces de l’ordre pour le respect des principes humanitaire, d’humanité, de neutralité, d’impartialité et d’indépendance.
4. Les difficultés rencontrées par le gouvernement togolais sont :

* La gestion collective des victimes
* La transparence, la corruption
* Les moyens de secourisme
* La prise en charge pendant et après le conflit ou catastrophe
* L’insatisfaction des victimes

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Avenue Jean Paul II BP : 20123 Lomé- Togo Tel : (+228)22349806/92473495/99495859 Email : [sossougadoss@yahoo.fr](mailto:sossougadoss@yahoo.fr)

1. Dans ces cas l’ONG : ADET ne dispose pas pour le moment de stocks de vivres, de savons, des ustensiles de cuisine, des seaux, des nattes, de tentes, des fonds d’assistance, des médicaments brèf des nécessaires pour secourir les sinistrés. Un autre défi est l’éducation, la sensibilisation pour la tolérance, la paix, le pardon pour une inclusion de tous les sinistrés en cas de besoin.

Le moyens appropriés de secourisme aussi bien pour les personnes handicapées, les migrants, les malades, les personnes âgées pendant et après le drame est d’une importance capitale.

**3ème partie**

1. Le mécanisme mis en place par l’ONG : ADET pour la protection et la promotion des droits de l’homme est le département chargé des droits de l’homme.
2. L’ONG : ADET a pour mission de renforcer les capacités du gouvernement, à qui revient la toute première responsabilité de secourir les sinistrés, les redresser, les relever et de reconstruire leurs habitations.
3. L’ONG : ADET a toujours aidé le gouvernement Togolais en lui faisant des propositions idoines pour le renforcement de la paix nationale et internationale, la justice pendant les violences. Ex : Lors du conflit ouvert entre la population togolaise et les Igbo du Nigéria au Togo à propos de la disparition de sexe masculin, l’ONG : ADET a saisi le Premier Ministre EDEM Kodjo, le Ministre de l’administration territorial, le Ministre de la justice, le Ministre des droits de l’homme sur la nécessité de préserver les relations internationales, la paix en mettant fin à ces préjugés. Ce qui fut fait.

De même, les centres d’éducation et de rééducation des enfants handicapés mentaux du Togo : l’INSTITUT : L’ENVOL en rupture de coopération avec la caritas Allemande, principal bailleurs de fond, avait connu un conflit sans précédant. L’intervention de l’ONG : ADET auprès du chef de l’Etat a favorisé une subvention de l’Etat à cette Institution qui est aujourd’hui toujours opérationnel.

1. Bien –sûr, les droits de l’homme sont pour nous une priorité et les principes humanitaires, d’humanité, de neutralité, d’impartialité et d’indépendance sont toujours recommandés.
2. L’ONG : ADET étant la seule organisation de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l’intolérance qui y est associée, elle supervise la vie sociale, prône la justice, l’équité, le genre en cas de conflits ou de catastrophe. Malgré qu’il n’y a pas de normes et de mécanisme mise en place par le gouvernement, les organisation de la société civile collabore avec le gouvernement dans les prestations de services.
3. Les principales difficultés sont l’élaboration des normes, la création de mécanismes de prévention et de gestion des conflits et catastrophes. La subvention de l’ONG : ADET et le renforcement de sa capacité de gestion, de prévention des conflits et de catastrophes.
4. Les défis à relever sont : la formation des acteurs, Le renforcement de la coopération Etat- ONG : ADET, l’éducation et la sensibilisation des populations et la prévention des conflits et catastrophes et leur meilleur gestion.

  The President of NGO: ADET



SOSSOUGA DOSSE